



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE

RAPPORT NATIONAL

**FORETS, PATURAGES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
EN MAURITANIE**

Rapport réalisé par : Ingénieur **Ethmane Ould Boubacar**
Chef service Forêts et Pâturage
Direction Protection de la Nature/Ministère de l'Environnement

Septembre 2011

I. Introduction

La République Islamique de Mauritanie est située à l'extrême Sud-Ouest du Maghreb Arabe. Elle s'étend sur une superficie d'environ 1 million de km² dont le 2/3 est désertique. Malgré l'hostilité du climat, le pays dispose d'un couvert forestier considérable et diversifié estimé à environ 13 millions d'hectare. Le pays a connu durant les années 1970 et 1980 des sécheresses chroniques accentuées par une très forte pression anthropique (défrichement agricole, exploitation de bois de chauffe) et des catastrophes naturelles (feux de brousse et invasion acridienne) entraînant l'extension de la désertification et la dégradation du couvert forestier et faunique.

L'état actuel des potentialités forestières, pastorales et fauniques est encore peu connu par manque d'informations et données fiables. Le dernier inventaire forestier remonte à plus de 30 ans. Les rapports disponibles et les observations de terrain montrent une dégradation considérable et continue des formations végétales et faunistiques du pays. La déforestation est encore forte (2,9 % par an) en particulier au sud du pays au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Environ 170 feux de brousse déciment annuellement environ 400.000 ha des parcours.

Depuis sa ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changements Climatique (CCNUCC) en 1996, la Mauritanie a déjà élaboré deux communications nationales et un plan d'action nationale d'adaptation au changement climatique qui prennent en considération la problématique de conservation et de développement des forêts et des parcours comme des axes prioritaires.

II. Programme Nationale d'Action prioritaire du secteur forêts et parcours face au changement climatique:

Le pays, à l'image des autres pays du grand Sahara, a connu la persistance de la sécheresse. Cette péjoration de la pluviométrie a eu des répercussions négatives sur le milieu écologique, social, économique et même culturel. La régression observée durant la période de référence (1961-1990) montre des formes de 5 sécheresses extrêmes, 7 sécheresses moyennes et 8 années de faible déficit, avec 10 années de cumul supérieur ou égal à la normale. Les processus biologiques ont été fortement affectés par les déficits hydriques. La faune et la flore qui ont développé des mécanismes d'adaptation au niveau de ce milieu aride sont aujourd'hui bousculés et déstabilisés par ce phénomène de changements climatiques. La forme la plus visible des manifestations des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres en Mauritanie est la désertification et ses corollaires.

En effet, la disparition de la végétation a donné lieu à des mouvements de sables et à la formation des badlands, selon la nature du substrat. Dans les deux cas de figures, les changements climatiques ont des effets adverses sur les parcours et les forêts conduisant à une diminution du potentiel de production, une augmentation de la charge animale, une rigidité de la notion de l'espace vital et une multiplication des agglomérations favorisant la réduction de l'espace pastoral, une baisse de la nappe phréatique ou la disparition de sources d'eau et d'autres points d'eau naturels.

Le bois de chauffe et le charbon de bois couvrent actuellement environ 75% de la consommation nationale en énergie domestique en absence, pour le moment, d'une autre énergie alternative économiquement rentable et socio-culturellement acceptable.

La protection des parcours contribue significativement au développement de l'élevage en Mauritanie qui apporte environ 14% du PIB national et de 70% de la valeur ajoutée du secteur rural. Le mode de l'élevage pastoral pratiqué en Mauritanie constitue une parfaite adaptation aux péjorations du changement climatique grâce à la mobilité du cheptel (transhumance et nomadisme). Sur la base de ce constat, le Gouvernement a opté pour un ensemble de mesures visant la préservation des parcours en adoptant un nouveau code pastoral et réalisant annuellement des campagnes nationales de protection des pâturages contre les feux de brousse. Cette campagne annuelle est la plus grande campagne nationale environnementale en termes de moyens mobilisés et budget alloué.

A titre d'exemple, lors de la campagne protection des parcours 2010-2011, la biomasse utile et utilisable par les cheptels a été estimée à 5,3 millions de tonnes soit une valeur économique estimée à 254,66 milliards

d'Ouguiya (1 milliard \$) en équivalent aliment bétail. Ces parcours, s'ils sont bien protégés permet de satisfaire environ 3,14 millions UBT sur un besoin national estimé à environ 4 millions UBT (5 millions de bovins, 15,9 millions de caprins/ovins et de 1,1 millions de camélins).

Le secteur forestier national à beaucoup souffre de la forte exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses par les populations locales pour satisfaire leurs besoins quotidiens en énergie (bois de chauffe) et pâturages.

Pour faire face à cette situation, l'Etat a initié et mis en œuvre, depuis le début des années 70 des politiques et programmes visant à la fois la réhabilitation des terres dégradées et la conservation/gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Ces politiques ont été axés essentiellement sur (1) la révision et l'adoption d'un cadre législatif adéquat, (2) la création des aires protégées, (3) la mise en place des programmes et stratégies de réduction de la pression sur les forêts, (4) le renforcement de capacités du corps des eaux, forêts et de chasse et (5) les réformes institutionnels.

Le pays a élaboré deux inventaires des GES, l'un, en 2001, lors de la préparation de la communication nationale initiale et l'autre, en 2008, lors de la SCN. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, le pays a été le pionnier dans la sous région en élaborant son PANA en 2004. Dans le cadre de l'atténuation des effets du changement climatique, le Gouvernement a élaboré un plan action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et une stratégie nationale pour l'aménagement des forêts classées.

La problématique du changement climatique a été intégrée et prise en compte dans les différentes stratégies, plans d'action et lois nationales. L'ensemble de ces cadres stratégiques constitue des outils favorables pour améliorer la protection et la gestion des ressources naturelles d'une part et ouvre grandement la porte à une implication décisive des différents acteurs au bénéfice d'un environnement durable.

III. Les lacunes, les contraintes et les défis rencontrés et les mesures prises face au changement climatique:

Les principales contraintes rencontrées pour assurer une meilleur adaptation et atténuation au changement climatique, sont de l'ordre :

1. Institutionnel :

Il s'agit de (i) l'insuffisance du leadership du département de l'Environnement en charge du secteur forestier; (ii) multiplicité des acteurs impliqués, chevauchement de compétences, manque de coordination entre les structures concernées par le secteur ; (iii) faible participation de la société civile et du secteur privé ; (iv) défaut d'implication des institutions de recherche scientifique et (v) absence d'une structure spécialisée dans la collecte et la gestion de l'information forestières et faunistiques.

2. Ressources humaines

Il est important de noter que le service et le corps des forestiers sont les plus anciens de l'administration nationale (créé en 1934 avant l'indépendance du pays). Le corps des forestiers représente environ 60 % des effectifs du Ministère de l'Environnement au niveau central et presque 95% au niveau régional. Le personnel forestier est encore réduit en effectif vu l'immensité des zones des forêts et des terres forestières (0.031 millions d'hectare soit en moyenne 195 km² par forestier). Malgré que le corps a bénéficié, cette année 2011, d'un décret lui accordant un statut particulier au sein de la fonction publique, la situation matérielle et logistique sont difficiles. Ce personnel a besoin d'un renforcement de capacité dans tous les domaines, en particulier, techniques et logistiques pour être opérationnel.

3. Juridique :

Il s'agit de (i) l'insuffisance de certains textes réglementaires comme les codes forestier et pastoral et de leurs décrets d'application, le code de la chasse et de la protection de la nature sans décret d'application depuis 15 ans et la loi cadre sur l'Environnement ; (ii) faible vulgarisation du corpus juridique national ; (iii)

méconnaissance des dispositions liées aux accords internationaux ; (iv) chevauchements et contradictions entre textes réglementaires forestiers et d'autres produits par des départements sectoriels différents.

4. Technique et Méthodologique :

On cite à ce titre (i) le manque d'outils méthodologiques/directives pour mener à bien l'intégration du secteur ; (ii) la faiblesse de l'expertise technique dans de nombreux domaines ; (iii) l'absence d'indicateurs de performance liés au secteur dans les politiques et programmes ; (iv) le manque de données forestières et pastorales fiables et exploitables ; (v) l'inexploitation d'outils économiques et comptables liés au secteur ; (vi) le laxisme de certaines conditionnalités imposées par certains PTF ; (vii) l'absence d'indicateurs de suivi-évaluation et (viii) l'inexistence d'instruments d'intégration du genre.

5. Financier :

Il s'agit de (i) l'insuffisance de l'allocation budgétaire nationale, ce qui traduit le faible niveau de priorité accordé au secteur par le Gouvernement ; (ii) la majeure partie des actions forestières et pastorales demeurent financées par les PTFs et (iii) faibles capacités de mobilisation financière.

IV. Assistance nécessaire pour faire face au changement climatique

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, il est nécessaire de :

- améliorer les connaissances de la ressource forestières et des parcours, condition nécessaire à leurs gestions rationnelles et durables. La situation actuelle dénote d'une mauvaise connaissance de ces ressources naturelles. Le dernier inventaire date de plus de 30 ans et la situation a considérablement changée depuis. Le tableau ci-après donne un aperçu de cette situation :

Catégories FRA	1990	2000	2005	2010
Forêt	415 000	317 000	267 000	242000
Autres terre boisées	3 110 000	3 110 000	3 110 000	3 060 000
Autres terres	98 997 000	99 095 000	99 145 000	99 220 000
Eaux intérieures	30 000	30 000	30 000	30 000
Total	102 552 000	102 552 000	102 552 000	102 552 000

FRA 2010

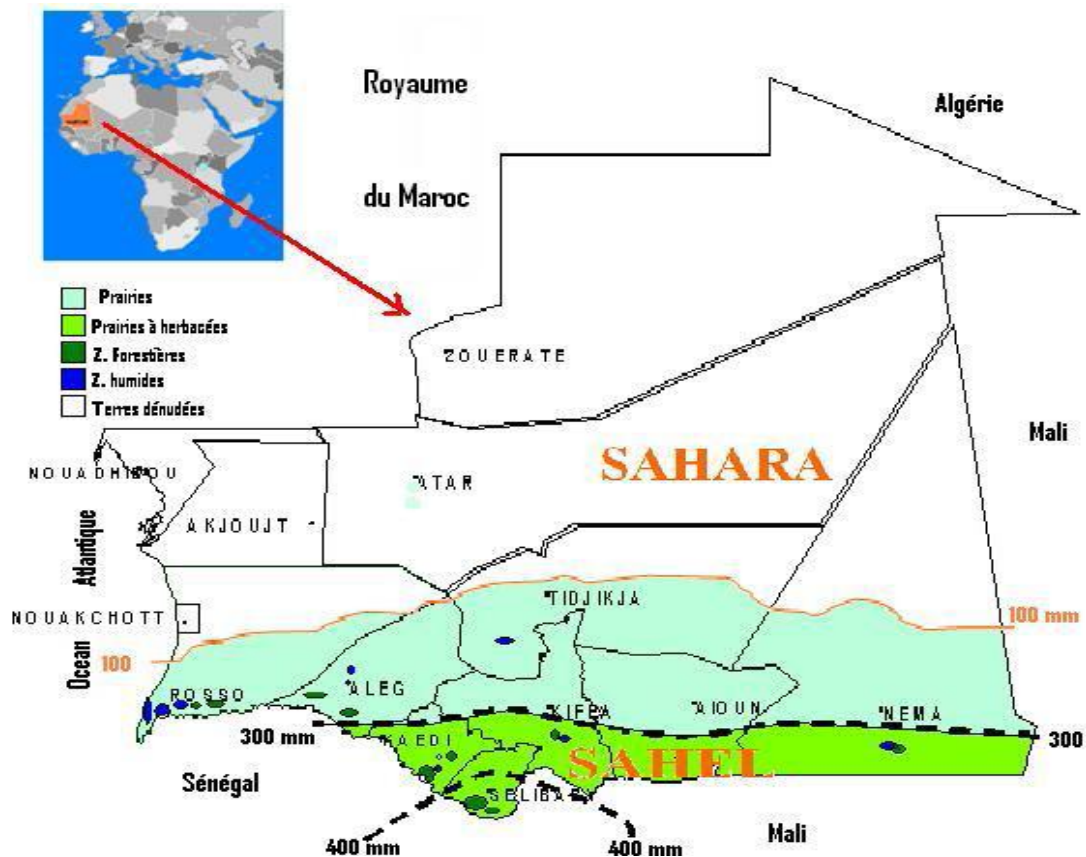
NB : Les rapports et enquêtes indiquent que durant la période 1987- 1994, le défrichement des massifs forestiers de la vallée du fleuve Sénégal pour l'agriculture, était estimée à environ 4.000 ha / an. Les rapports FRA 2005 et 2010, avancent un taux annuel de déforestation estimé à 10.000 hectares pour la période 1990-2005 et d'environ 15.000 hectares pour la période 2005-2010.

- substituer le combustible ligneux utilisé comme énergie domestique par d'autres énergies alternatives pour soulager les formations forestières du Sud du pays de plus en plus menacées. La forme d'énergie la plus prometteuse reste le gaz butane, les autres formes d'énergies (éolienne et solaire notamment) sont encore peu développées.
- renforcer les institutions et structures chargées de la protection de la nature. Sans ce renforcement, la législation mise en place n'aura aucune chance d'être appliquée et les maigres formations forestières et parcours continueront à être décimées sans être protégées.

Dans le cadre d'atténuation des effets du changement climatique, il est nécessaire de :

- mettre en oeuvre des actions appropriées de protection des formations forestières et des parcours encore en bon état (forêts classées de la vallée du fleuve), en zone sahélienne et saharo-sahélienne (voir carte de la Mauritanie ci-dessous) permettant leurs développements mais également la stabilisation des stocks de carbone existants et l'augmentation des puits de séquestration de carbone.

- créer des nouveaux programmes de reforestation à travers le reboisement et le boisement des zones dégradées de la partie sahélienne et saharo-sahélienne du pays.



V. Activités et projets récents relatifs aux forêts et parcours en rapport avec le changement climatique:

Le pays a connu dans son historique de lutte contre les péjorations du changement climatiques trois générations de projets et programmes forestier. Il s'agit :

- Première génération :** ils étaient focalisés essentiellement sur la lutte contre la désertification à caractères intégrés et multisectoriel. On cite entre autres :
 - Projet Ceinture verte de Nouakchott : (1975-2000)
 - Projet de Stabilisation et Fixation des Dunes (1994-1997)
 - Projet Pôles verts (1985-1987)
 - Projet de Reboisement Villageois (1992-1996)
 - Projet Barrière Verte de Trarza (1994-1997)
 - Projet de Lutte Contre l'Ensablement et la Mise en Valeur Agro-Sylvo-Pastorale (1984-1996)
 - Projet de la Protection de la Forêt Classée de Gani (1995-1996)
 - Projet Land Degradation Assessment in Dry lands (LADA)
- Deuxième génération :** Ils comprenaient en plus de la lutte contre la désertification une dimension environnementale liés à la conservation de la biodiversité et changement climatique. On cite entre autres :
 - Programme National de Lutte Contre la Désertification (PAN)
 - Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel
 - Projet Changement Climatique.
 - Projet Foyer Améliorés

c. Troisième génération : Ils étaient orientés vers la lutte contre la pauvreté ou le développement durable. On cite entre autres :

- Projet Gestion des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien (1991-1997)
- Projet de Gestion de ressources naturelles (2004-2011)
- Projet de Gestion des Ressources Naturelles Forestières (1996-2003)
- Programme Assaba de Lutte Contre l'Abandon des Terroirs Villageois (1987-1996)
- Projet Réhabilitation de la Ceinture verte de Nouakchott (2000-2008)
- Projet Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott (2010-2011)
- Projet Développement Rural Communautaire (2003-2011)
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Mauritanie (2000-2009)
- Projet Développement Durable des Oasis (1985-2011)
- Conservation de la Diversité Biologique par la réhabilitation des terres dégradées dans les zones arides et semi-arides transfrontalières de Mauritanie et du Sénégal (2000-2010)

Ci-après, à titre d'exemple, un aperçu sur les principales actions prises par le Département, les 3 dernières années, dans le cadre de développement du secteur forestier tenant en compte la problématique du changement climatique :

i. Législation

- lancement, depuis 2009, d'une campagne nationale de vulgarisation du nouveau code forestier et de son décret d'application ;
- élaboration, en 2010, d'un plan d'action en énergie domestique ;
- ratification, en 2011, de la convention portant création de l'agence panafricaine de la grande muraille verte
- adoption d'un décret portant statut spécial de corps des eaux, forêts et chasse ;
- élaboration en cours d'un décret d'application du code de la chasse (adopté en 1997);

ii. Reforestation et gestion durable des forêts et des parcours

- reboisement, en 2010, dans le cadre de la semaine nationale de l'arbre, de 750.000 arbres ;
- reboisement, en 2011, dans le cadre du Programme Spéciale de Protection de la ville de Nouakchott, de 1.100.000 arbres ;
- reboisement, en 2011, dans le cadre du Programme Solidarité 2011, de 1.400.000 arbres;
- reboisement, en 2011, dans le cadre du projet Mauritano Espagnole d'environnement communautaire, de 240.000 arbres de gommiers et de 413.000 arbres d'autres espèces forestières ;
- ensemencement en 2010 et 2011 de 500.000 ha des terres dégradées ;
- ouverture et entretien de 20.000 km de pare-feux ;
- évaluation, en 2010, des ressources forestières nationales ;
- élaboration, en 2010, d'une stratégie nationale sur les zones humides ;
- adoption, en 2011, d'une loi sur les Aires Protégées ;

VI. Possibilités de financement

Très peu de ressources financières internes (fonds propres de l'état) sont accordées à la gestion rationnelle et durable des forêts et des parcours. Depuis, seulement, 3 ans le pays accorde des montants considérables évaluées à environ 2-3,5 million \$ pour lutter contre les feux de brousse et d'environ 8 millions \$ pour protéger la ville de Nouakchott contre l'ensablement (2010-2011).

Dans le passé presque tous les 3 générations des projets et programmes cités ci-dessus, ont été financés par des fonds extérieurs. Ils étaient financés par le FEM, PNUE, FAO, PNUD, CILSS, BM, BAD, FADE, FIDA, FLM, RFA, Belgique, Espagne, Japon, Pays-Bas, .

VII. Recommendations et conclusions

- L'élaboration de stratégies, de programmes et de plans d'action nationaux pour la restauration, protection/conservation et la gestion rationnelle des durable des ressources naturelles et des terres. L'accent doit porter sur l'élaboration d'un programme forestier national ;
- La mobilisation des financements nécessaires pour mettre en œuvre les activités stratégiques du secteur à savoir :
 - la restauration des terres dégradées et la lutte la désertification ;
 - la gestion et aménagement des forêts et des parcours et l'organisation de la filière charbon ;
 - la protection de la faune sauvage ;
 - la réhabilitation du corps forestier.
- Le renforcement des capacités des ressources humaines de la Direction chargée des forêts et des parcours à travers des ateliers de formation, des bourses d'études et des stages de formation, la mise à disposition du matériel logistique nécessaire,
- L'adoption des lois et des textes réglementaires (codes forestier, pastoral et de la chasse) et l'application du décret portant statut du corps des forestiers,
- L'élaboration des inventaires et des études scientifiques et techniques sur le secteur forestier avec l'actualisation et l'élaboration d'une base de données sur les ressources naturelles ;